

Voici la liste des documents requis minimalement lors d'une demande. Prenez note que si la demande que vous cherchez n'est pas dans le tableau ci-dessous, vous devez vous informer auprès de l'inspecteur en bâtiment pour savoir quels documents fournir.

Il est possible que des documents supplémentaires soient demandés avant d'émettre le permis ou le certificat.

<p>Demande de permis construction, agrandissement. (2 copies)</p> <p>Les personnes qui désirent faire une demande de permis de construction doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Un plan cadastral du terrain sur lequel est projetée une construction. 2- Un plan d'implantation ou croquis à l'échelle d'au moins 1:200 indiquant le site, les dimensions, la forme, la superficie et les niveaux du lot avant et après la construction. 3- Pour les bâtiments assujettis à la Loi des architectes, des plans scellés. 4- La forme et la localisation et le nombre d'espaces de stationnements. 5- Un plan d'aménagement à l'échelle d'au moins 1:200 du terrain de stationnements pour les usages commerciaux, industriels et multifamiliaux. (avec plusieurs cotes) 6- Lorsqu'un quai de chargement et déchargement est projeté, un plan d'aménagement. 7- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>Réparation d'une construction</p> <p>Les personnes qui désirent faire une demande de permis de rénovation doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Un plan ou croquis indiquant le site, les dimensions, la nature des réparations visées par la demande ainsi que les plans, élévations, coupes, croquis et devis indiquant tous les détails requis par le règlement de construction et, le cas échéant, le règlement sur le branchement des égouts, de même que les usages des bâtiments et ceux du terrain. 2- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>Demande de changement d'usage ou destination générale</p> <p>Les personnes qui désirent faire une demande de certificat d'autorisation pour effectuer le changement d'usage ou destination générale doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- L'identification précise de l'utilisation actuelle de l'immeuble et de l'utilisation proposée après le changement d'usage ou de destination de l'immeuble. 2- Un plan à l'échelle du plan d'implantation. 3- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>Commerce à domicile</p> <p>Les personnes qui désirent faire une demande de certificat d'autorisation pour un commerce à domicile doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- L'identification du demandeur, la raison sociale de l'établissement et son numéro d'enregistrement ainsi que le nom répondant. 2- L'identification précise de l'utilisation actuelle de l'immeuble et celle proposée après le changement d'usage ou de destination de l'immeuble. 3- Un plan à l'échelle avec le logement et sa superficie, la localisation des pièces affectées à l'établissement commercial à domicile et l'endroit où sera affiché le certificat d'autorisation. 4- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>Maison de pension, les familles d'accueil, les résidences et les garderies en milieu familial</p> <p>Les personnes qui désirent faire la demande de certificat d'autorisation pour une maison de pension, une famille d'accueil, une résidence de neuf (9) personnes et moins ou une garderie en milieu familial doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- L'identification du demandeur. 2- Un plan à l'échelle montrant : le logement et la superficie, la localisation des pièces affectées et l'endroit où sera affiché le certificat d'autorisation. 3- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>Déplacement d'une construction</p> <p>Les personnes doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- L'identification précise de l'utilisation actuelle du sol et celle proposée après le déplacement de la construction visée. 2- Un plan à l'échelle montrant la limite du terrain visé, son identification cadastrale, sa projection au sol, la date à laquelle le déplacement doit avoir lieu. 3- Pour une arrivée : un permis de construction émis par la Ville, un projet d'itinéraire à suivre lors du déplacement approuvé par le service de police et d'électricité. 4- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.

DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

11, rue Saint-Georges, Windsor (Québec) J1S 2L7

Téléphone : (819) 845-7888 poste 326

inspecteurbatiment@villedewindsor.qc.ca

<p>Travaux riverains et littoraux</p> <p>Les personnes qui désirent faire la demande de certificat d'autorisation pour effectuer des travaux sur la rive, le littoral ou dans une zone d'inondation doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Un plan à l'échelle visé, son identification, la localisation du terrain où se déroule les travaux, la localisation de tous les cours d'eau, marécages, boisés sur le terrain ou lot contigus, la ligne des hautes eaux, les lignes de la rue et du terrain, les côtes d'innovation 2- Toutes les informations requises pour assurer la bonne compréhension des travaux projetés, permettant de vérifier la conformité aux normes établies par le règlement de zonage. 3- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>L'installation et la modification d'une enseigne ou murale</p> <p>Les personnes qui désirent faire la demande de certificat d'autorisation pour l'installation ou la modification d'une enseigne ou d'une murale doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Un plan à l'échelle d'au moins 1:200 montrant : Les dimensions de l'enseigne ou de la murale, la superficie exacte de sa face la plus grande, la hauteur, la hauteur nette sous l'enseigne, la description de la structure et du monde de fixation, la couleur et le type d'éclairage. 2- Un plan de localisation par rapport aux bâtiments, aux lignes de propriété et aux lignes de rues. 3- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>Construction ou remplacement d'une piscine et construction d'un mur de soutènement.</p> <p>Les personnes qui désirent faire la demande de certificat d'autorisation pour effectuer l'installation ou le remplacement d'une piscine, ou la construction d'un mur de soutènement doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Un plan ou croquis indiquant le site, avec les dimensions de l'ouvrage, limite du terrain, les bâtiments existants et toutes les informations pertinentes. 2- Un plan de construction complet dans le cas d'une piscine creusée. 3- Un plan du perron s'il y a lieu avec la hauteur des garde-corps. 4- Un devis descriptif pour un mur de soutènement d'une hauteur de 1.2 m ou plus préparé par un ingénieur ou un professionnel habilité par la loi. 5- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.
<p>Abattage d'arbre</p> <p>Les personnes qui désirent faire la demande de certificat d'autorisation pour effectuer l'abattage d'arbre commercial ou industriel doivent soumettre deux (2) copies des documents suivants;</p> <p>Pour l'abattage d'arbre résidentiel, s.v.p. contactez directement l'inspecteur en bâtiment.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- L'identification de celui qui effectuera l'abattage d'arbre. 2- L'identification des propriétaires. 3- Un plan d'abattage indiquant les numéros de lot, la superficie de ces lots, l'aire de coupe par type de coupe projetée, la voie publique et privée, les cours d'eau, la distance de la coupe à la bande minimale de protection, la localisation des peuplements et la voie d'accès au site à l'échelle 1:200 ou supérieur. 4- La spécification des endroits où la pente du terrain est de 30% ou plus. 5- Spécifier si le (les) lot (lots) a fait l'objet d'un permis dans les 10 dernières années. 6- Spécifier si la coupe se fait dans une érablière. 7- Un plan simple de gestion ou une confirmation écrite par un ingénieur forestier pour l'abattage d'arbre dans une propriété de moins de 800 hectares dans les zones agricoles et agroforestières. 8- Le numéro du producteur forestier, ainsi que le plan d'innervation. 9- Toutes autres informations requises par l'inspecteur.